



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit des personnes et de la famille :
aspects internes et internationaux

de l'Université Paris 8 – Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris 8 – Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit des personnes et de la famille : aspects internes et internationaux

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140007311

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis, UFR Droit, Bât A, 2 rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit des personnes et de la famille : aspects internes et internationaux* est l'une des mentions de master du domaine Droit, économie, gestion de l'Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis, ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit, d'un diplôme équivalent, soit d'une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP), soit d'une validation des acquis d'expérience (VAE).

Elle forme des juristes spécialisés dans le domaine du droit privé, et plus précisément du droit des personnes et de la famille. Elle prépare à un large panel de professions juridiques et judiciaires après concours ou examens d'entrée (avocat, magistrat, mais aussi enseignant-chercheur) et permet aussi d'exercer des missions de médiation (médiateur, conciliateur de justice), de collaboration juridique (assistant juridique), de défense et de conseil juridique (chef de service juridique, chef de service contentieux, responsable associatif...).



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit des personnes et de la famille : aspects internes et internationaux*, qui succède à l'ex-sécialité du même nom de l'ancienne mention *Droit comparé*, correspond à un projet pédagogique procédant d'une volonté d'équilibrer la place du droit privé et du droit public dans l'offre de formation avec une meilleure lisibilité. Elle représente une formation cohérente qui tend à former des juristes spécialisés, à travers une formation progressive sur deux ans, dans les champs disciplinaires investis avec une dimension internationale, européenne et comparatiste originale. La première année est assez généraliste, avec les matières classiques d'un master 1 de droit privé, auxquelles s'ajoutent des enseignements d'anglais juridique et d'informatique, mais sans ouverture au C2i2-Métiers du droit. En seconde année, la spécialisation est renforcée tout comme l'internationalisation dans les enseignements, sur le plan juridique et linguistique avec un cours d'anglais juridique. Pourtant, certains pans du domaine du droit des personnes et de la famille ne sont pas suffisamment investis en droit interne comme la protection de l'enfance et des majeurs, et la formation à la recherche est encore trop faible en l'absence de séminaire de Méthodologie dans la maquette proposée. De plus, l'équilibre n'est pas respecté pour la répartition des ECTS entre les différents semestres des deux années du master (31 ECTS pour le semestre 1 contre 29 pour le semestre 2 et 24 ECTS pour le semestre 3 contre 36 pour le semestre 4). La politique des stages – stage facultatif en première année et obligatoire de deux mois en seconde année – favorise l'insertion professionnelle et constitue d'ailleurs l'élément professionnalisant principal de la formation.

En dépit d'un intitulé très – ou trop – précis, la mention *Droit des personnes et de la famille : aspects internes et internationaux* est une formation rationnelle, tant sur le plan de l'offre locale – en droit privé – et régionale, que dans la politique de l'établissement. Compte tenu des champs disciplinaires investis, elle est logiquement rattachée au laboratoire « Forces du Droit, Paradoxes, expérimentation », sans pour autant que cet adossement ne se traduise par une implication réelle des étudiants de seconde année dans les activités de recherche. Les étudiants bénéficient d'une ouverture à l'international grâce aux partenariats établis par l'Université Paris 8 (universités de Rome, Brême, Lisbonne, Varsovie, Vilnius et Tlemcen). L'adossement de la formation aux milieux socio-professionnels est encore trop faible.

Le bilan de fonctionnement en termes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études est globalement assez satisfaisant. En termes d'attractivité, les étudiants proviennent de l'établissement, mais aussi, en seconde année, d'autres régions, attirés par l'orientation internationale donnée à la formation, avec une moyenne de 300 dossiers pour 30 étudiants. Les taux de réussite, assez faibles en première année (entre 31 % et 47 % par rapport aux nombres d'inscrits), sont plus élevés pour la seconde année (entre 87 % et 90 %) en raison de la sélection opérée sur dossier et entretien. Pourtant, les indicateurs fournis par l'établissement ne permettent qu'une appréciation partielle du devenir des diplômés à moyen terme. Pour le prochain contrat, les responsables comptent sur des effectifs globalement en hausse pour la première année et assez stables en seconde année, en conservant une sélection nécessaire pour préserver le suivi des étudiants et leur insertion professionnelle.

Les modalités de pilotage de la formation restent encore informelles. En l'absence de conseil de perfectionnement institutionnalisé, le pilotage de la formation est assuré par les co-directeurs. L'équipe pédagogique est composée essentiellement d'enseignants de droit privé (cinq professeurs, quatre maîtres de conférences et trois maîtres de conférences habilités à diriger des recherches - HDR -), sans intervenants professionnels qui pourraient pourtant utilement renforcer l'équipe et permettre d'investir d'autres secteurs (protection de l'enfance, protection des majeurs) tout en contribuant à apporter une valeur ajoutée supplémentaire à la formation en droit interne en seconde année en renforçant encore davantage l'attractivité. Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques (écrits et oraux) avec une soutenance de mémoire ou un rapport de stage la seconde année. Les modalités d'évaluation des enseignements (encore informelles), la prise en compte des recommandations émises par l'AERES, l'auto-évaluation de l'ancienne spécialité – assez objective quant aux effectifs et à l'attractivité en master 1 –, comme les renseignements fournis dans le dossier, dans l'annexe descriptive de diplôme (ADD) et la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) – dont l'harmonisation est perfectible – témoignent globalement d'une volonté des co-responsables d'améliorer la formation proposée et de veiller à son adéquation au secteur professionnel visé, même si l'adossement au milieu socio-professionnel reste encore trop timide.

- Points forts :

- Spécialisation progressive sur deux ans.
- Approche internationale, interne et comparative du droit de la famille originale.
- Bonne intégration dans l'offre de formation et dans l'environnement régional.
- Dynamisme des co-directeurs et de l'équipe pédagogique de la formation.



- Points faibles :
 - Faible adossement de la formation au milieu socio-professionnel et au laboratoire.
 - Organes de pilotage à perfectionner.
 - Caractère trop informel de l'évaluation systématique et globale du suivi des diplômés.
 - Présentation perfectible des données relatives à la formation.
 - Répartition déséquilibrée des ECTS entre les deux semestres des deux années du master.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait renforcer l'équipe pédagogique non seulement par des spécialistes en droit des personnes et de la famille pour développer la recherche au sein de la formation, mais aussi par des professionnels extérieurs pour investir des domaines tels que la protection de l'enfance et la protection des majeurs et augmenter ainsi l'attractivité de la formation.

Il faudrait chiffrer clairement le suivi des diplômés. A cette fin, il faudrait que l'établissement se dote des moyens nécessaires – matériels et humains – pour assurer un véritable suivi des étudiants et des diplômés.

Il faudrait harmoniser davantage les données entre les différents documents relatifs à la formation.

Il faudrait veiller à la répartition équilibrée des ECTS entre les différents semestres du master 1 et du master 2.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Monsieur le Président de l'AERES,

L'équipe pédagogique du **Master Droit des personnes et de la famille** a pris connaissance des observations formulées par l'AERES et y a apporté les réponses ci-dessous.

Au nom de l'université Paris 8, je vous remercie pour le travail d'évaluation qui a été mené sur cette formation ; nous y serons attentifs pour son développement futur.

Avec mes meilleures salutations,

Mme Danielle Tartakowsy

Présidente de l'université Paris 8

Nous prenons bonne note des observations de l'AERES ; nous modifierons dans la mesure du possible le dossier soumis à son évaluation.